

MOTION POUR LE C.A du Jeudi 05/11/2020

Monsieur le Recteur, Madame l'IA-DASEN, Madame La Principale,

En application de l'article 5-6 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale, nous vous alertons sur la situation de danger grave et imminent pour la santé des élèves et des personnels.

En effet, nous sommes dans l'Académie dans une zone de circulation très active du virus (avec un taux d'incidence bien supérieur à la moyenne nationale), la logique serait la fermeture des établissements scolaires le temps d'endiguer cette circulation.

A ce titre, le Conseil scientifique, dans son avis du 26 octobre, appelle à « reconsidérer l'ouverture des établissements scolaires » et établit que « les adolescents de 12 à 18 ans semblent avoir la même susceptibilité au virus et la même contagiosité vers leur entourage que les adultes ».

Dès lors, il est d'une absolue nécessité d'activer immédiatement le « plan de continuité pédagogique » tel qu'il est prévu par les autorités ministérielles depuis juillet.

Ce plan prévoit notamment une organisation pédagogique adaptée avec la constitution de « ½ groupes classes » permettant ainsi de limiter considérablement le brassage des élèves et de faire respecter la distanciation physique.

Nous vous rappelons que la responsabilité des chefs de service est engagée s'ils n'assurent pas la santé et la sécurité des personnels (au plan administratif et pénal).

De fait, nous n'hésiterons pas à mener des poursuites judiciaires pour chaque cas de covid contracté par le personnel dans l'exercice de ses fonctions dans le contexte actuel.

Nous vous demandons d'intervenir au plus vite pour que le plan de continuité pédagogique hypothèse 1 soit mis en œuvre immédiatement.

Dès lundi 9 novembre, nous refuserons d'accueillir les élèves en classe entière dans nos classes aussi bien pour préserver leur santé que la nôtre.

Pour rappel, voici les adaptations demandées au protocole:

- Mise en place du présentiel en 1/2 groupe 1 jour sur 2 telle qu'il est préconisé dans le plan de continuité pédagogique. (En semaine le groupe A viendrait par exemple le lundi mercredi et vendredi et en semaine B le mardi et jeudi).

Cette mesure permet de diviser par deux le nombre des déplacements des élèves entre leur domicile et le collège. Elle permet aussi de réduire considérablement le brassage au sein des classes, dans les couloirs et dans la restauration scolaire.

- Le nettoyage et la désinfection quotidiens des salles. L'aération des salles doit se faire à chaque heure de cours.

- Le balisage des zones interdites (rubalise) et le fléchage d'un seul et unique sens de circulation pour les classes, comme en Juin dernier.

- La mise à disposition de masques réellement protecteurs et de gel en quantité suffisante.

- La réduction au strict minimum de la demi-pension : après un travail de recensement de la gestionnaire auprès des élèves demi-pensionnaires ; faire en sorte que soient prioritaires les seuls élèves dont les parents se rendant en présentiel sur leur lieu de travail ceux qui habitent loin. Actuellement, les élèves y mangeant n'ont pas lors de l'unique servie la distanciation sociale (une place vide sur deux) requise.

- La communication transparente des cas de Covid et la fermeture de classes en cas de personnels ou d'élèves positifs.

- L'encadrement et les moyens nécessaires à l'enseignement à distance dans le strict cadre statutaire.

Les représentants des enseignants du collège Willy Ronis.